



CERTIFICAT DE CESSION D'UN VÉHICULE

(A REMPLIR PAR L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE)

- 1 Exemple destiné au BUREAU DES IMMATRICULATIONS
- 1 Exemple destiné à l'ACHETEUR
- 1 Exemple destiné au VENDEUR

VENDEUR ... Vous êtes invité à lire l'information ci-dessous :

REMARQUES IMPORTANTES. -

- Avant de remettre sa carte grise au nouveau propriétaire (y compris un garagiste), l'ancien propriétaire doit y porter, d'une manière très lisible et inaltérable, la mention « **vendu le** » ou « **cédé le** » (date de la cession), suivie de sa signature.
Il porte la mention « **vendu le** (date) **pour destruction** » ou « **cédé le** (date) **pour destruction** », si le véhicule est cédé ou vendu pour destruction.
- En cas de **cession d'un véhicule déjà immatriculé**, l'ancien propriétaire doit adresser **dans les 15 jours suivant la transaction**, auprès des services de la collectivité de Saint-Barthélemy, une **déclaration** l'informant de la vente ou de la cession et précisant l'identité et le domicile indiqués par le nouveau propriétaire. Si la carte grise comporte un coupon détachable, l'ancien propriétaire doit remplir la partie relative aux coordonnées de l'acquéreur (sauf s'il s'agit d'un garagiste) et signer dans la case réservée à cet effet.
Le coupon permet à l'acquéreur de circuler pendant **1 mois** dans l'attente d'une carte grise à son nom.
- La remise d'un véhicule en vue de sa destruction ne peut être effectuée qu'à un professionnel agréé, démolisseur ou broyeur.**
La déclaration de cession visée à l'alinéa précédent doit mentionner que le véhicule est **vendu ou cédé pour destruction à un professionnel agréé**. Si la carte grise comporte un coupon détachable, l'ancien propriétaire doit remplir la partie relative aux coordonnées du professionnel agréé acquéreur et signer dans la case réservée à cet effet.

Je soussigné(e),

NOM et Prénoms ou **DENOMINATION** (en capitales) : _____
POUR UNE ENTREPRISE

Adresse complète : _____ Téléphone : _____
Numéro, nature et nom de la voie
Code postal Ville ou commune

Certifie avoir * ☐ **vendu** ☐ **cédé à titre gratuit** Le J M A

Le véhicule immatriculé
sous le numéro (A)

et désigné ci-dessous : (pour remplir ces rubriques, consultez le certificat de conformité ou la carte grise).

(J1) GENRE NATIONAL (D1) MARQUE (D2) TYPE - VARIANTE - VERSION
(E) Numéro d'identification (J3) CARROSSERIE NATIONALE (P6) PUISSANCE EN CV (B) Date de 1^{ère} immatriculation

à : _____ Téléphone : _____
Nom et prénoms ou dénomination (pour une entreprise)
Adresse complète : _____
L'adresse du nouvel acquéreur doit être complète : Quartier - Nom du Propriétaire du Logement
Code postal Ville ou commune ATTENTION ! Pièce d'identité du nouvel acquéreur obligatoire

- Je certifie en outre (*) ☐ **Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuelle carte grise (1).**
☐ **Que ce véhicule est cédé pour destruction**
☐ **Que ce véhicule est à jour de ses contributions dues à la collectivité au jour de la cession.**

* Cocher la case correspondante

Fait à Saint-Barthélemy, le

SIGNATURE DU VENDEUR :
Pour les sociétés, nom et qualité
du signataire et cachet

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR :
Pour les sociétés, nom et qualité
du signataire et cachet

VENDEUR ... Déposez votre cession au Bureau des Immatriculations.
Préservez-vous des taxes à venir !

← Adresse MAIL de l'ACHETEUR

(1) AVIS AU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

La validité de la carte grise portant la mention « **vendu le** » ou « **cédé le** » et qui vous a été remise par l'ancien propriétaire est limitée à **un mois** à compter de la date de cession du véhicule. Passé ce délai, il vous est interdit de circuler sous peine de poursuites pénales sans être titulaire d'une carte grise à votre nom.